PMRA APPROVED LABEL, JB
Sub. No. 2014-6037, 2015-01-15

(Container)

GROUPE	2	HERBICIDE

Blitz™ Herbicide

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : florasulam 50 g/L
Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation

Concentré en suspension

N° D'HOMOLOGATION 31687 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX

CONTENU NET : 3,2 L

Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

EN CAS D'URGENCE RELIÉE À UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU À UN EMPOISONNEMENT IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-561-8273.

PRÉCAUTIONS
PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS
Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer pendant le délai de sécurité de 12 heures après l'application.
En tout temps : Porter des vêtements propres avec manches longues et pantalon long.
Au cours du mélange et du chargement, de l'entretien et des réparations : Porter des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité.
Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour humains ou animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
Il faut éviter toute pulvérisation hors cible sur les habitats sensibles ou dérive du nuage de pulvérisation vers ceux-ci. Une zone tampon de 30 mètres est requise entre l'extrémité de la rampe du côté sous le vent et la limite la plus proche de l'habitat terrestre sensible, notamment les forêts, les brise-vents, les boisés de ferme, les haies-clôtures et les aires de couvert arbustif. Une zone tampon de 5 mètres est requise entre l'extrémité de la rampe du côté sous le vent et la limite la plus proche de l'habitat aquatique sensible, notamment les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les lacs, les rivières, les ruisseaux, les terres humides et les habitats d'espèces sauvages situés au bord de ces formations d'eau. Il ne faut pas contaminer ces habitats lors du nettoyage et du rinçage du matériel de pulvérisation ou des contenants.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.

ENTREPOSAGE
Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. L'herbicide Blitz gèle à -10 °C. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture pour les humains et les animaux ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

ÉLIMINATION
Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L''utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)

GROUPE	2	HERBICIDE

Blitz™ Herbicide

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : florasulam 50 g/L
Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation

Concentré en suspension

N° D'HOMOLOGATION 31687 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX

CONTENU NET : 3,2 L

Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

EN CAS D'URGENCE RELIÉE À UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU À UN EMPOISONNEMENT IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-561-8273.

PRÉCAUTIONS
PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS
Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d’entrer pendant le délai de sécurité de 12 heures après l’application.
En tout temps : Porter des vêtements propres avec manches longues et pantalon long.
Au cours du mélange et du chargement, de l'entretien et des réparations : Porter des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité.
Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d’ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d’inhalation: Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour humains ou animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L’ENVIRONNEMENT
Il faut éviter toute pulvérisation hors cible sur les habitats sensibles ou dérive du nuage de pulvérisation vers ceux-ci. Une zone tampon de 30 mètres est requise entre l'extrémité de la rampe du côté sous le vent et la limite la plus proche de l'habitat terrestre sensible, notamment les forêts, les brise-vents, les boisés de ferme, les haies-clôtures et les aires de couvert arbustif. Une zone tampon de 5 mètres est requise entre l'extrémité de la rampe du côté sous le vent et la limite la plus proche de l'habitat aquatique sensible, notamment les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les lacs, les rivières, les ruisseaux, les terres humides et les habitats d'espèces sauvages situés au bord de ces formations d'eau. Il ne faut pas contaminer ces habitats lors du nettoyage et du rinçage du matériel de pulvérisation ou des contenants.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.

ENTREPOSAGE
Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. L'herbicide Blitz gèle à -10 °C. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture pour les humains et les animaux ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

ÉLIMINATION
Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE
L'herbicide Blitz est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire, la renouée liseron et le gaillet gratteron dans les cultures de blé de printemps (y compris durum), blé d'hiver, d'orge de printemps et d'avoine (mélanges en réservoir seulement) sans contre-ensemencement de légumineuses. L'herbicide Blitz se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable et non volatil.

On doit appliquer l'herbicide Blitz tôt en post-émergence, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Blitz en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'aoûtage des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Blitz freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence des cultures, des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, et après celle-ci, ainsi que de la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION
L'herbicide Blitz inhibe la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. L'herbicide Blitz est un herbicide du groupe 2.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
Plantes sensibles
Ne pas appliquer directement l'herbicide Blitz ou permettre qu'il entre directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés
Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive de pulvérisation. Voir la section « Risques pour l'environnement » de cette étiquette.

Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive.

Mélanges en réservoir
Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Loveland au 1-800-328-4678 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Loveland.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation
Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Pour éviter la dérive:
1. Utiliser des buses à volume élevé et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Nettoyage de l'équipement
Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de l'herbicide Blitz pour appliquer d'autres pesticides sans l'avoir lavé à fond. Afin d'éviter des dommages aux cultures autres que les céréales, laver à fond l'équipement de pulvérisation, à l'intérieur comme à l'extérieur, en suivant les directives suivantes :

1. Tout de suite après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir. Vider le réservoir complètement.
3. Ajouter 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau tout en remplissant le réservoir d'eau propre. Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein puis laisser agir durant 15 minutes en agitant. Rincer la rampe et les tuyaux et vider le réservoir complètement.
4. Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
5. Rincer le réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir. Vider le réservoir complètement.

Note : S'il n'est pas possible de vider le réservoir complètement, répéter l'étape 3 avant de passer à l'étape 4.

Mise en garde : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloisonné.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Blitz

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	bourse-à-pasteur
canola spontané♦	renouée
stellaire moyenne	tabouret des champs
gaillet gratteron	moutarde des champs
saponnaire des vaches	

♦ Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides sauf le canola Clearfield.

Mauvaises herbes réprimées :

ortie royale	laiteron potager
amarante à racine rouge	laiteron des champs♦
crépis des toits	

♦ Les applications effectuées à des stades de feuilles avancés seront moins efficaces.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE BLITZ + GLYPHOSATE PRÉSENT EN TANT QUE SEL D'ISOPROPYLAMINE OU SEL DE DIMÉTHYLAMINE

Mode d'application

On peut mélanger en réservoir l'herbicide Blitz avec du glyphosate présent en tant que sel d'isoproylamine ou sel de diméthylamine pour supprimer le canola spontané tolérant au glyphosate, la renouée liseron (jusqu'à 5 feuilles) et les parties épigées de pissenlit (jusqu'au stade de 6 feuilles) en plus des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette qui sont supprimées par l'herbicide Blitz ou le glyphosate.

Appliquer l'herbicide Blitz à raison de 100 mL/ha et le glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine ou sel de diméthyamine) à raison de 450 g m.a e.a./ha dans 100 L d'eau par hectare.

Moment de l’application et culture
Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance lorsqu’elles sont au stade de 2 à 4 feuilles, sauf lorsque mentionné ci-dessus. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront affectées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Printemps
On peut appliquer l’herbicide Blitz + glyphosate au printemps avant l’ensemencement et pas plus que 48 heures après l’ensemencement et avant toute émergence de la culture. Les champs traités à l’herbicide Blitz au printemps peuvent être ensemencés en orge, en avoine, en blé, en durum ou aménagés en jachère d’été.

Été
Avant le 1er août, on peut appliquer l’herbicide Blitz + glyphosate sur les champs en jachère et ensemencés le printemps suivant en orge, en canola, en avoine, en pois ou en blé (iy compris durum) ou aménagés en jachère d’été.

Après le 1er août, on peut appliquer l’herbicide Blitz + glyphosate sur les champs en jachère d’été et ensemencés le printemps suivant en orge, en avoine ou en blé (iy compris durum) ou aménagés en jachère d’été.

Automne
On peut appliquer l’herbicide Blitz + glyphosate sur le chaume ou sur les champs en jachère d’été après le 1er août et avant l’englacement. On peut ensemencer en orge, en avoine ou en blé (iy compris durum) ou aménagés en jachère d’été.

Ne pas utiliser des années successives sur le même site.

N’appliquer qu’un seul des traitements suivants sur le même site dans une même année : mélange en réservoir d’herbicide Blitz et de glyphosate (présent en tant que sel d’isopropylamine ou sel de diméthylamine, avant la plantation ou en tant que traitement initial en jachère d’été) ou tout herbicide de post-émergence contenant du florasulam.

Instructions pour le mélange
1. Remplir d’eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l’agitation.
3. Ajouter la quantité requise d’herbicide Blitz.
4. Ajouter le mélange en réservoir puis continuer l’agitation.
5. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d’eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
6. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d’application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Délai à respecter avant la récolte/le pâturage
Le bétail peut paître dans les cultures traitées 7 jours après l'application. Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE CONTRÔLE DE LA RÉSISTANCE
Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Blitz est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Blitz et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide Blitz ou les herbicides du même groupe 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Loveland au 1-800-328-4678.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L''utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.